

Responsable d'établissements médicaux et médico-sociaux

RNCP36888 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	330
Formacode(s)	44047, 43407, 43417
Code(s) ROME	K1403, M1205, J1502, M1503, M1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/09/2022
Date d'échéance	29/09/2027

Certificateur(s)

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS · SIRET : 19753471200017

Partenaires habilités

22 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 22 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM DE MARTINIQUE	39064039900015	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CNAM EN REGION OCCITANIE	49189213900016	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE DES ARTS ET METIERS	34896746400028	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS DE LA REUNION	44338132200025	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS EN GUADELOUPE	39174243400015	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION DU CONSERVATOIRE NATION DES ARTS ET METIERS AUVERGNE-RHONE-ALPES	44320628900045	Former et organiser l'évaluation
CNAM BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	34022316300023	Former et organiser l'évaluation
CNAM BRETAGNE - AGCNAM	43411361900119	Former et organiser l'évaluation
CNAM CENTRE-VAL DE LOIRE - AGCNAM	44911357000013	Former et organiser l'évaluation
CNAM GRAND EST	82304134800017	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 22 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36888-responsable-d-etablissements-medicaux-et-medico-sociaux/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les services et établissements médico-sociaux et sanitaires qui accueillent, prennent soin, accompagnent les personnes âgées ont besoin de se transformer pour faire face aux défis actuels : appréhender de manière pertinente la crise sanitaire, faire face à une concurrence accrue, proposer des activités intégrant des outils de e-santé, surmonter les difficultés à recruter et fidéliser les personnels, répondre aux exigences des personnes âgées et de leurs proches, accompagner une population plus âgée, plus dépendante et porteuse de multiples pathologies. Cette certification a l'ambition de former des cadres et des dirigeants capables de faire face ces défis, notamment grâce à un leadership et un management humaniste, adaptés à un environnement complexe.

ACTIVITÉS VISÉES

Définition et pilotage de la stratégie d'un établissement sanitaire ou médico-social en cohérence avec la politique du territoire ;

Définition et pilotage de la politique des ressources humaines d'un établissement sanitaire ou médico-social

Garantir la performance globale d'un établissement sanitaire ou médico-social

Définition et pilotage de la politique achat d'un établissement sanitaire ou médico-social

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Définir et piloter la stratégie d'un établissement sanitaire ou médico-social en cohérence avec la politique du territoire

Définir et piloter la politique des ressources humaines d'un établissement sanitaire ou médico-social

Garantir la performance globale d'un établissement sanitaire ou médico-social

Définir et piloter la politique achat d'un établissement sanitaire ou médico-social

Blocs de compétences

RNCP36888BC01 — Définir et piloter la stratégie d'un établissement sanitaire ou médico-social

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser le diagnostic externe, de territoire et interne de l'établissement sanitaire ou médico-social.

Définir le projet d'établissement et en piloter la mise en œuvre selon le cadre réglementaire et les exigences en termes de continuité, de qualité et de sécurité des soins et des accompagnements et de gestion des crises sanitaires. Assurer le déploiement des outils de e-santé grâce au projet d'établissement et aux projets de service.

Piloter la stratégie de l'établissement avec des pratiques managériales innovantes adaptées au secteur sanitaire et médico-social.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation d'un projet d'établissement (travail individuel) :

1. Le candidat produira une note de synthèse étayée de références bibliographiques et illustrée d'exemples tirés de la littérature professionnelles afin de présenter la cohérence des missions, visions, valeurs et objectifs stratégiques d'une organisation de santé. Ce travail permettra au candidat de démontrer sa capacité à investir les fondements de la stratégie dans le domaine de la santé.
2. Le candidat réalisera un dossier d'étude de la capacité et des choix stratégiques, de trois organisations de santé (hôpital, organisation humanitaire et Ehpad). Pour cela, le candidat devra analyser les documents internes relatifs à ces trois organisations et les mettre en perspective avec les textes réglementaires, la littérature académique et la littérature grise mises à disposition (PRS, CPOM, diagnostic territorial, certification des hôpitaux et évaluation des établissements médico-sociaux, etc.).
3. Le candidat rédigera un exposé qui sera également présenté oralement durant 30 minutes afin d'être discuté et enrichi avec l'ensemble des candidats. Le travail portera sur la définition et le pilotage de la stratégie d'une organisation de santé (projet d'établissement) - service de soins à domicile, hôpital, Unité Alzheimer (axes et objectifs stratégiques, positionnement des domaines d'activité, exigences réglementaires imposées, dialogue avec la tutelle, etc.).

RNCP36888BC02 — Définir et piloter la politique des ressources humaines d'un établissement sanitaire ou médico-social

LISTE DE COMPÉTENCES

Décider des processus de recrutement et d'intégration des professionnels de la santé et des autres professionnels.

Piloter la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des professionnels de la santé et des autres

professionnels de l'établissement.

Piloter la politique de qualité de vie au travail et de gestion des conflits dans le respect du cadre réglementaire (droit du travail, droit des patients, droits des usagers du médico-social).

Piloter la politique de communication interne permettant la mise en œuvre du projet d'établissement et des projets de service

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation écrite d'une étude de cas à réaliser individuellement, portant sur la GPEC d'un établissement sanitaire ou médico-social placé dans un contexte de changement en raison d'une fusion ou de difficultés particulières (pénurie de personnels diplômés sur le territoire, cas de maltraitance, etc.).

Le candidat devra produire une note de synthèse relative à un établissement sanitaire ou médico-social. Cette note de synthèse se compose d'une soixantaine de pages (qui inclut une bibliographie scientifique et professionnelle) montrant que le candidat mobilise les apprentissages délivrés. Ce document présente :

- la définition d'une problématique et de différentes hypothèses de développement de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) grâce à la collecte et à l'exploitation de données de veille, à la fois internes et externe à l'établissement ;
- l'explication du cadre réglementaire et des enjeux stratégiques de la GPEC dans le contexte de l'établissement étudié ;
- le contenu détaillé du scénario de GPEC choisi, ainsi que l'explication étayée de ce choix en fonction de la sociologie de l'organisation, des risques psycho-sociaux identifiés, de exigences de la qualité de vie au travail, de bientraitance et de respect des droits des usagers (patients, personnes âgées, etc.) ;
- une synthèse au sujet des actions à conduire auprès des équipes afin de les informer du contenu de la GPEC, de les sensibiliser au sujet de son rôle majeur dans la survie et le développement de l'établissement, et de les motiver sur le long terme pour atteindre les objectifs fixés.

RNCP36888BC03 — Garantir la performance globale d'un établissement sanitaire ou médico-social

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser la gestion budgétaire (EPRD) et la gestion financière de l'établissement.

Réaliser le plan global de financement pluriannuel de l'établissement.

Définir et piloter la performance dans le cadre spécifique d'un établissement sanitaire ou médico-social

Construire et faire vivre les tableaux de bord de pilotage de la performance de l'établissement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Production d'un dossier individuel, commenté de demande de financement d'un projet : cette demande est relative à la conduite d'un projet de changement organisationnel en lien avec le projet d'établissement (création d'une unité de soins, développement d'une activité déjà existante, financement d'un projet innovant liés à la e-santé, etc.). Il inclut la présentation du projet (définition, objectifs à atteindre, impacts attendus), ainsi que les indicateurs économiques qui permettent de le piloter.

Devoir sur table individuel d'une durée de 2 heures : le candidat devra effectuer l'analyse d'un budget annuel et des autres documents liés à la comptabilité analytique d'un établissement de santé.

RNCP36888BC04 — Définir et piloter la politique achat d'un établissement sanitaire ou médico-social

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir et piloter la politique achat en fonction des axes stratégiques du projet d'établissement.

Organiser les pratiques achat au sein des équipes.

Faire des achats un levier de la performance de l'établissement.

Articuler la politique achat aux pratiques logistiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle réalisée en individuel, à partir de l'étude d'un cas : le travail à rendre est une note de synthèse d'une cinquantaine de pages portant sur l'étude d'un cas pratique d'achat en établissement sanitaire ou médico-social, de l'élaboration à la contractualisation.

A partir des données stratégiques (projet d'établissement) techniques (concernant les biens et services à acheter) et économiques fournies (concernant l'établissement et le marché), le candidat devra formaliser et expliquer les différentes étapes du processus d'achat d'un établissement sanitaire ou médico-social.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier de responsable d'établissement médicaux et médico-sociaux s'exerce au sein du secteur de la santé :

- Services et établissements sanitaires publics et privés (lucratifs et non lucratifs)
- Services et établissements médico-sociaux publics et privés (lucratifs et non lucratifs)

Par exemple :

- Hôpital
- Centre de lutte contre le cancer
- Centre de Santé (CS)
- Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)
- Unité / Établissement de Soins Longue Durée (USLD)
- Appartement Thérapeutique
- Atelier Thérapeutique
- Centre d'Accueil Thérapeutique à temps partiel
- Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie
- Centre Hospitalier Spécialisé lutte Maladies Mentales (CHS)
- Centre Médico?Psychologique (CMP)
- Centre Postcure Malades Mentaux (CPMM)
- Centre de Soins Spécifiques pour Toxicomanes (CSST)
- Service Médico?Psychologique Régional (SMPR)
- Centres Locaux Information Coordination (CLIC)
- Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées(EHPA),
- Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)
- Service Polyvalent Aide et Soins A Domicile (SPASAD)
- Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)
- Centre Action Médico?Sociale Précoce (CAMPS)
- Centre Médico?Psycho?Pédagogique (CMPP)
- Institut d'éducation motrice (IEM)
- Etablissement pour Enfants ou Adolescents Polyhandicapés (EEAP)
- Institut Médico?Educatif (IME)
- Institut Thérapeutique éducatif et Pédagogique (ITEP)
- Service d'éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SASSAD)
- Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)
- Foyer Hébergement Adultes Handicapés (FHAH)
- Foyer de Vie pour Adultes Handicapés (FVAH)
- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
- Service d'accompagnement adultes handicapés (SAMSAH)
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Industries et laboratoires pharmaceutiques
- Assurance maladie et complémentaires santé
- Institutions de tutelles (Agences régionales de santé, Conseil d départemental, etc.)
- Etc. (liste non exhaustive)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Directeur d'établissement (sanitaire ou médico-social : hôpital, Ehpad, etc.) ou de service de soins infirmiers à domicile, etc.) ou directeur adjoint ;
- Directeur d'un département (cadre), d'un pôle, d'une division au sein d'un groupe du secteur sanitaire ou médico-social ou encore au sein de la médecine du travail, d'une mutuelle, d'une complémentaire santé ;
- Cadre coordinateur d'un réseau de santé, d'une CPTS, etc.
- Autres fonctions telles que consultant, chargé de mission, chargé de projet, conseiller, expert ou ingénieur dans le secteur sanitaire et/ou médico-social.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les dirigeants des établissements ou services médicaux et médico-sociaux doivent disposer d'un titre de niveau de

qualification 7 enregistré au RNCP pour diriger l'organisation.

L'enregistrement depuis 2009 au Répertoire national des certifications professionnelles du titre de Gestionnaire d'établissements médicaux et médico-sociaux de niveau 7 a, par conséquent, permis à ses détenteurs de satisfaire à cette obligation légale de disposer d'un titre de niveau 7 enregistré au RNCP pour diriger un établissement ou un service.

Cette réglementation d'accès à l'activité par le diplôme est décrite par le décret n° 2007-221 du 19 février 2007 et l'arrêté du 1er mars 2007 fixant la liste provisoire des titres et diplômes répondant à cette exigence.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 509 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	80 177
Jugés difficiles à recruter	42 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés V1X80 — Infirmiers et sages-femmes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

- PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
- L'accès à la certification exige un niveau 6 de qualification :
- L'accès direct à la certification s'effectue avec équivalent à la Licence (ou niveau supérieur) ;
 - La sélection s'effectue sur dossier (CV et lettre de motivation) ;
 - Le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an dans le secteur sanitaire ou médico-social ;
 - Un entretien éventuel peut être mené avec un jury après examen du dossier du candidat. Ce dernier doit être en mesure de faire valoir une solide expérience professionnelle acquise sur des postes de coordination dans le domaine ;

- Un accès par la VAPP, Validation des acquis personnels et professionnels est possible pour les candidats ne possédant pas de diplôme ou dont le diplôme est inférieur à un niveau de Licence. Il doit toutefois exister une correspondance entre le projet professionnel du candidat et les objectifs de professionnalisation du cycle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury, nommé par l'Administrateur général du Cnam et constitué de :

- l'Administrateur général du Cnam ou son/sa représentant.e un enseignant.e du Cnam ;
- le/la responsable pédagogique du titre ou son/sa représentant.e ;
- deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.

Le jury est présidé par le responsable national du titre.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury comprend :

- un enseignant du domaine ou son représentant ;
- le responsable pédagogique de la certification ou son représentant;
- 2 représentants qualifiés des professions concernées par la certification.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 843 €
Selon la branche	8 466 € – 9 041 €
Prise en charge	Branches concernées
8 843 €	Valeur par défaut · 210 branches
9 041 €	CPNEFP Mutualité
9 000 €	CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme
8 466 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	29/09/2022
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/09/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	44	0	80 %	81 %
2018	72	0	92 %	98 %
2017	63	0	92 %	80 %
2016	52	0	94 %	84 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP6581

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

https://formation.cnam.fr/rechercher-par-discipline/gestionnaire-d-etablissements-medicaux-et-medico-sociaux-1362066.kjsp?RF=newcat_themes

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36888/>

Où se former

Formations référencées	11
Organismes	3
Régions couvertes	4
Prix indicatif	1 863 € – 9 900 €
Durée	112 – 133 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	89
Parcours menés à terme	73
Taux d'achèvement	82 %
Période	05/2023 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	105
Montant total engagé	310 024 €
Coût moyen par dossier	2 953 €
Durée moyenne	141 h
Période	03/2023 – 09/2026
France compétences	82 %
Entreprise	6 %
OPCO	5 %
Reste à charge titulaire	4 %
France Travail	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.